



Galley Liliane, Pauchard Marc

Soutien rapide en cas de harcèlement et cyberharcèlement

Cosignataires : 21

Réception au SGC : 22.03.24

Transmission au CE : *22.03.24

Dépôt et développement

Ce postulat demande au Conseil d'Etat une analyse des mesures en vigueur dans le Canton de Fribourg dans le domaine de la prévention et de la lutte contre le harcèlement et le cyberharcèlement chez les enfants et les jeunes, dans différents milieux (scolaires, sportifs, festifs, transports, espaces publics, etc.). D'une part, afin de renforcer et de mieux faire connaître les mesures existantes. D'autre part afin de définir une stratégie globale et intégrée permettant de déployer de manière coordonnée les mesures de prévention, de repérage et de prise en charge.

Au-delà de l'énumération des prestations et projets en vigueur, il s'agira en particulier de :

1. concevoir une stratégie globale favorisant une synergie entre les différents milieux (scolaires, sportifs, festifs, transports, espaces publics, etc.) et une coordination entre les différentes Directions concernées
2. clarifier les moyens financiers qui devraient être alloués aux différentes Directions pour cette stratégie globale, et rendre plus visible les moyens effectifs actuellement alloués aux mesures, programmes et projets existants
3. déterminer le caractère systématique, voire obligatoire, de concepts déterminant les mesures préventives, de repérage et de prise en charge dans les milieux respectifs
4. étudier la pertinence d'introduire des mesures complémentaires telles qu'une ligne téléphonique d'urgence (hotline) ou une application de chat permettant l'accès à une écoute et une aide rapide et appropriée pour les enfants et les jeunes concernés.

Selon les derniers chiffres de l'étude HBSC, 7% des jeunes de 11-15 ans vivent des situations de harcèlement à l'école et 11,4% sont victimes de cyberharcèlement. Ces deux phénomènes sont étroitement liés. Ces chiffres n'ont pas baissé au cours des 10 dernières années malgré les efforts de prévention. La situation dans le domaine de la santé mentale des jeunes, des jeunes filles en particulier, est particulièrement alarmant à l'heure actuelle. Les situations de harcèlement et cyberharcèlement peuvent avoir des conséquences à court et long terme sur le plan scolaire, physique et mental tels que troubles psychologiques, anxiété et dépression. Elles aboutissent aussi parfois à des situations dramatiques, à l'issue fatale.

Face à ce phénomène constituant un véritable problème de santé publique, il est notamment important de faciliter l'accès à des aides directes pour les enfants et les jeunes

*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).

concernés afin qu'ils puissent être entendus et orientés vers les services professionnels à même de prendre en charge ces situations spécifiques de manière appropriée. Il est, en effet, avéré que seule une petite partie des situations sont portées à la connaissance des parents ou des enseignant-e-s car le harcèlement est régi par la loi du silence qui fait d'ailleurs partie intégrante de la problématique. Tant les victimes que les témoins ne parlent pas de ce qui se passe par peur des représailles ou à cause d'un sentiment d'impuissance ou de honte. De plus, les enfants ou les jeunes ne savent pas toujours à qui s'adresser de manière confidentielle, gratuite et anonyme.

A l'échelle romande ou nationale, des offres bas seuil sont disponibles pour les jeunes, telles que le site et le forum de l'Association romande CIAO ou le numéro gratuit 147 de Pro Juventute, mais de nombreux enfants ou jeunes fribourgeois ne les connaissent pas encore ou pas suffisamment pour y faire appel lorsqu'ils sont confrontés à des situations de harcèlement. Pour l'année 2023, seuls 10,4% des utilisateurs de ciao.ch provenaient du Canton de Fribourg, alors que 39,4% provenaient du Canton de Vaud. La nécessité de mieux faire connaître ces offres de soutien était d'ailleurs relevée dans les propositions issues de la session des jeunes de 2022 en lien avec la santé mentale¹. Une mesure relativement simple serait par exemple d'intégrer ces informations par défaut dans les carnets de devoirs fournis aux élèves par l'Office cantonal du matériel scolaire.

Dans le Canton de Fribourg, plusieurs projets et mesures de prévention sont déjà mises en œuvre dans les écoles et auprès des parents, comme celles décrites dans la réponse du Conseil d'Etat à la question 2020-CE-36, en particulier le déploiement de la méthode de la préoccupation partagée (MPP). Dans le milieu sportif, un rapport de 2023 mandaté par l'Association Fribourgeoise des Sports met en évidence 9 mesures concrètes qu'il s'agira de prioriser et de concrétiser. Si de nombreuses mesures et projets intéressants existent dans certains contextes et doivent être renforcés et pérennisés, il manque encore une véritable stratégie transversale et globale. Une telle stratégie, développée de manière interdirectionnelle et en collaboration avec les communes, devrait préciser les mesures systématiques et obligatoires à mettre en œuvre de manière transversale et celles à développer ou pérenniser – également par un financement adéquat – dans les différents milieux concernés.

Parmi les sources d'inspiration pour les stratégies ou les mesures d'aide directe, on peut citer divers exemples :

- En Valais, un projet-pilote innovant dans la région de Sierre, fruit d'une collaboration entre l'Etat, la Promotion santé Valais et des travailleurs sociaux, vise une action conjointe et un dispositif d'intervention (détection, signalement, posture) dans différents contextes : écoles, structures d'accueil parascolaires, service de médecine scolaire, loisirs extrascolaires et entreprises de transports publics.
- Dans le Canton de Berne, le centre universitaire de psychiatrie a développé une application pour les cas d'urgence et de crise, notamment pour la prévention du suicide. Ce projet-pilote, en vigueur depuis mars 2023, permet aux jeunes d'avoir

¹Inciter les établissements scolaires et les communes à rendre plus visibles et plus accessibles les organismes de prévention et d'information sur la santé mentale, tels ciao.ch, santépsy.ch, fribourgpourtous.ch ; etc.

un contact direct, via l'application, avec des médecins et psychologues du service de pédopsychiatrie. Le succès de ce projet montre que les jeunes ont moins d'appréhension et de réticence à contacter le centre d'urgence de la pédopsychiatrie via le chat que par téléphone.

- En France, le programme « pHARe » de prévention et de traitement du harcèlement est mis en œuvre de manière généralisée dans les écoles avec des mesures diversifiées telles que des cours d'empathie, une ligne téléphonique dédiée et accessible tous les jours de 9h à 23h, un numéro vert et une application mobile pour se renseigner ou signaler des cas.
-